

Bilan de rentrée

Ce dernier comité technique du mandat actuel est également celui qui nous permet aujourd'hui de dresser un bilan de la rentrée dans notre académie.

Les postes

Un premier constat s'impose : si 80 000 postes ont été supprimés par la précédente majorité, celle-ci pour l'heure n'a pas procédé aux créations indispensables. Dans les établissements, écoles, collèges et lycées, partout les effectifs restent trop élevés, les dédoublements trop rares. En février dernier au moment où ont été connues les DGH, de nombreux collèges marseillais s'étaient mobilisés contre la baisse de leur dotation, en vain. Les conséquences pour le quotidien des collègues et de leurs élèves sont évidentes : des difficultés dans la gestion de classe, des élèves qui ne peuvent s'instruire dans de bonnes conditions et recevoir l'aide dont ils auraient besoin... Derrière le discours officiel de lutte contre l'échec scolaire, la réalité de l'austérité et du pacte de responsabilité !

Force Ouvrière revendique de véritables créations de postes pour engager la baisse des effectifs par classe, le rétablissement des dédoublements, la reconstruction de l'enseignement spécialisé, et pour assurer les remplacements.

La réforme des rythmes scolaires

Cette rentrée est également marquée par la généralisation de la réforme des rythmes scolaires maintenue, contre la volonté de l'immense majorité des personnels et des parents, par la madame la ministre.

Le SNUDI FO recense, depuis la rentrée, les problèmes engendrés par la mise en place de cette la réforme : or, les témoignages des collègues sont accablants.

Quelle que soit la commune, quelle que soit l'organisation de la semaine retenue, ce sont des écoles désorganisées, des enseignants sous tensions, des enfants en souffrance et fatigués, des parents mécontents, le départ d'élèves vers l'école privée... La réalité de cette réforme est bien loin du discours ministériel initial sur l'équilibre chronobiologique !

Partout s'est imposé, dans les communes, en application des décrets Peillon et Hamon, le choix des élus. Pour les personnels, c'est donc bien la "territorialisation" qui est à l'œuvre. Sommés de se soumettre à des projets et incités à intervenir dans les dispositifs, les enseignants et singulièrement les directeurs d'école sont aujourd'hui confrontés à des tâches nouvelles liés à l'occupation de leurs locaux et à la mise en place des activités périscolaires au sien de l'école. A la fatigue liée à la demi-journée supplémentaire s'ajoute donc la dégradation des conditions de travail et des relations parfois tendues avec les parents d'élèves et les animateurs.

Force Ouvrière revendique le retrait des décrets Peillon-Hamon. Nulle part, il ne peut être question de collaborer à l'organisation d'un PEDT qui place les personnels sous la tutelle des collectivités territoriales. Nous sommes fonctionnaire d'Etat et voulons le rester pleinement.

Stagiaires

Une rentrée bien difficile également pour les collègues stagiaires dont on a d'abord exigé, avant que de se contredire, qu'ils passent un M2, même pour ceux qui en détenaient déjà un. Si nous nous félicitons de l'engagement du ministre auprès de notre fédération, indiquant que le master MEEF n'était plus exigé, il n'est pas acceptable qu'à la place, leur soit imposé la rédaction d'un mémoire ou d'un dossier professionnel, pas plus qu'une évaluation au terme d'un module d'enseignement. Les lauréats du concours ont derrière eux une longue formation théorique. Cette année doit être pour eux celle de la pratique professionnelle, exclusivement.

Force Ouvrière réclame donc que la validation ne fasse l'objet d'aucun examen théorique. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter celle-ci. Notre fédération ne pourrait comprendre qu'en cette période de crise de recrutement, des obstacles soient dressés, invalidant des candidats ou les décourageant.

Force Ouvrière dénonce également la **baisse de la prime versée aux tuteurs** à qui pour un travail équivalent, on vient de retirer pas moins de 750 euros ! Et puisqu'il est aussi question au terme de ce mandat d'établir un bilan plus global, comment ne pas rappeler notre opposition à la "masterisation", réforme qui se trouve à l'origine de tous les problèmes évoqués.

Le cycle sans fin des "contre réformes"

Rappelons qu'il a un an, notre collègue Pierre Jacque se donnait la mort, victime, cela est désormais démontré, d'une "contre-réforme" qu'il avait dénoncé en termes si justes.

L'échec de la réforme STI2D qu'il avait si bien analysé, est manifeste. Les collègues de la filière, unanimes, jugent qu'il n'y a aucune évolution positive. Beaucoup se disent "perdus" et souffrent.

Pour Force Ouvrière, c'est inacceptable : la refonte de cette réforme est un impératif.

En cette rentrée, le ministère prépare d'ores et déjà la suivante, et par conséquent la mise en place de l'école du socle et des nouveaux "statuts", en cohérence avec la loi d'orientation que notre fédération n'a eu de cesse de contester.

Force Ouvrière s'est toujours porté en défense des disciplines, contre toute pédagogie officielle et désormais contre le **"socle commun de connaissances, de compétences et de culture"**, aggravant la loi Fillon de 2005, avec la disparition, en tant que telles, des disciplines d'enseignement, diluées dans des "savoir-faire" et "savoir-être". Cette instruction au rabais implique une remise en cause des programmes et diplômes nationaux. Elle s'attaque frontalement au statut des enseignants en leur imposant de nouvelles tâches qui n'auront plus rien à voir avec leur discipline de recrutement.

C'est ainsi tout le contenu du **décret du 20 août 2014** qui modifie les obligations de service des enseignants du second degré en ajoutant à leur maxima d'heures de cours des missions périphériques, dans le cadre des 1607 h annualisées.

Force ouvrière revendique que les décrets Peillon-Hamon publiés en août dernier et portant sur les obligations de service des enseignants, ne soient pas appliqués et soient abrogés. Les enseignants veulent enseigner et n'ont pas à être soumis à d'autres obligations que celle-ci. Ils n'ont pas à se substituer aux personnels de vie scolaire, d'orientation, aux collègues exerçant une mission sociale ou au service de la santé des élèves. Leur tâche exclusive est d'instruire : ils sont les auxiliaires du savoir.

Pour cela, leur liberté pédagogique doit être pleinement respectée !

De la même manière, Force Ouvrière réclame le retrait du **décret supprimant le redoublement**. Cette disposition, loin d'être un outil de sanction, était depuis longtemps, au contraire, au service des élèves les plus fragiles à qui l'on offrait ainsi une année supplémentaire pour apprendre. Une fois de plus ce sont des objectifs de restrictions budgétaires qui dictent cette disposition.

Enfin il y a la **refonte de la carte de l'Education Prioritaire**. Pour Force Ouvrière, il n'est pas envisageable que des établissements soient ponctionnés de moyens dont ils bénéficiaient jusque-là. Il n'est pas acceptable qu'un établissement, recrutant toujours dans un même secteur, soit ainsi amputé, que les effectifs par classe augmentent, que le nombre de surveillants diminue et que les collègues subissent une baisse de salaire avec la suppression de l'indemnité ZEP.

Force Ouvrière refuse tout redéploiement, se prononce contre tout retrait de moyens et contre toute baisse de salaire !

Comme la CGT-FO l'a clairement signifié au gouvernement en quittant la conférence sociale de juillet dernier, il ne faudra pas compter avec Force Ouvrière pour "pactiser".

Notre responsabilité n'est pas d'être des partenaires de la politique d'un gouvernement, c'est exclusivement de défendre les droits des salariés.

Parce que Force Ouvrière est un syndicat libre et indépendant, il continuera à informer, revendiquer et mobiliser pour la préservation d'un service public indispensable à la cohésion républicaine !

Motions présentées

Motion 1 : Contre la réforme de territorialisation dite « des rythmes scolaires »

"La FNEC-FP-FO réclame la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon de janvier 2013 et mai 2014."

Motion 2 : En défense des stagiaires et des tuteurs

"Dans l'académie d'Aix-Marseille, la FNEC-FP-FO réclame, conformément aux engagements contenus dans la lettre de la ministre du 29 septembre 2014, qu'aucun autre Master ne soit exigé pour la validation de l'année de stage et que par conséquent aucun examen, dossier ou mémoire ne soit imposé à nos collègues (déjà détenteurs d'un Master ou exempté). La FNEC-FP-FO revendique le maintien de l'indemnité de 2000 euros versée aux tuteurs."

Motion 3 : Pour le droit à exercer son métier d'enseignant dans le respect du principe de la liberté pédagogique

"La FNEC-FP-FO réclame l'abrogation des décrets Peillon-Hamon concernant les obligations de service des personnels et le rétablissement des décrets de 1950."